

RÉPUBLIQUE DU CONGO
AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



DECLARATION
DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C

Réf. : D-DSA-4071-OPS

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédaction	Sammy MATOUMONA	Chef de bureau Marchandises Dangereuses	02 JAN 2023	
Vérification	Micheline PABOU MBAKI	Chef de Service Exploitation Technique des Aéronefs	05 JAN 2023	
	Michel Arcadius MOTOLY	Directeur de la Sécurité Aérienne	08 JAN 2023	
Validation	Boris Roméo MAKAYA BATCHI	Responsable Qualité	10 JAN 2023	
Approbation	Florent Serge DZOTA	Directeur Général	12 JAN 2023	

Édition 01 – Janvier 2023

Niveau de diffusion : ☒ Interne ☒ Externe ☐ Confidentiel



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

EXPLOITANT / POSTULANT :

PERSONNE DE CONTACT	
ADRESSE PHYSIQUE	
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	
TEL :	
Dirigeant Responsable	ANAC : Inspecteur Chef de Projet
Nom, Date et Signature	Nom, Date et Signature



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 2 de 11
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC		
EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
CHAPITRE C1- ALTITUDE ET NIVEAU DE VOL MINIMUM					
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.2.4	Altitudes minimales de vol	☐	☐	☐	
CHAPITRE C2 -MINIMA OPERATIONNELS POUR LES AERODROMES DE DEPART, DE DESTINATION ET DE DEGAGEMENT					
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.2.5	Minimums opérationnels d'aérodrome	☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.3	Procédures en vol	☐	☐	☐	
CHAPITRE C3 -MOYENS DE COMMUNICATION ET AIDES A LA NAVIGATION					
Arrêté 4364 MTACMM-CAB - Instruments et équipements d'aéronefs, section 3	Aides radio à la navigation normalisée	☐	☐	☐	
Arrêté 11057 MTACMM-CAB - Règles de l'air et services, Section 4	Classification des espaces aériens	☐	☐	☐	



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 3 de 11
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC			
	EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.1.19	Système de vérification des données aéronautiques		☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 5.1.10	Informations sur les données de recherche et sauvetage		☐	☐	☐	
CHAPITRE C4 -DONNÉES RELATIVES À LA PISTE ET AUX INSTALLATIONS DE L'AÉRODROME						
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.1.19	Données aéronautiques		☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 11.1.1.7	Approbation de vol - installations et NOTAM		☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.2.2	Services, matériel et installations d'exploitation d'aérodrome		☐	☐	☐	
Arrêté 11051 MTACMM-CAB - Conception exploitation technique et à la certification des aérodromes et des	Entretien de l'aérodrome		☐	☐	☐	



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 4 de 11
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC		
EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
hélistations					
CHAPITRE C5 -PROCÉDURES D'APPROCHE, D'APPROCHE INTERROMPUE, ET DE DÉPART Y COMPRIS LES PROCÉDURES DE RÉDUCTION DE BRUIT					
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.3.1	Minimums opérationnels d'aérodrome	☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.3.6	Procédures de vol aux instruments	☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.3.7	Procédures d'exploitation des avions à moindre bruit	☐	☐	☐	
CHAPITRE C6 -PROCÉDURES EN CAS DE PANNE DES MOYENS DE COMMUNICATION					
Arrêté 11057 MTACMM-CAB - Règles de l'air et services	Communications	☐	☐	☐	
CHAPITRE C7 -MOYEN DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE DANS LA ZONE DE SURVOL DE L'AVION					



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 5 de 11
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC		
EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 5.1.10	Informations sur les données de recherche et sauvetage	☐	☐	☐	
CHAPITRE C8 - DESCRIPTION DES CARTES AÉRONAUTIQUES DEVANT ÊTRE À BORD COMPTE TENU DU TYPE DE VOL ET DE ROUTE À SUIVRE					
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.1.20	Guide routier	☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 5.1.8 (c)	Procédure de mise à jour	☐	☐	☐	
CHAPITRE C9 -DISPONIBILITÉ DES SERVICES D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE ET MÉTÉOROLOGIQUE					
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 11.1.8	Autorisation de vol-données et prévisions météorologiques	☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section 11.1.9	Autorisation de vol en conditions givrantes	☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB - Exploitation technique des aéronefs Civils, section	Autorisation de vols IFR ou VFR	☐	☐	☐	



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 6 de 11
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC		
EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
11.1.10					
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 11.1.7	Approbation de vol - installations et NOTAM	☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.2.2	Installations et services d'exploitation	☐	☐	☐	
CHAPITRE C10 -PROCÉDURES DE COMMUNICATION ET DE NAVIGATION EN ROUTE					
Arrêté 11057 MTACMM-CAB - Règles de l'air et services	Fréquence aéronautique d'urgence (121.5 et 126.9 Mhz)	☐	☐	☐	
Circulaires 400, 0402 et 0426	Vols dans l'espace RVSM	☐	☐	☐	
Circulaires 400, 0402 et 0426	Autorisation d'exploitation RVSM	☐	☐	☐	
Circulaires 400, 0402 et 0426	Compte rendus RVSM émanant des agences de surveillance des avions	☐	☐	☐	



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 7 de 11

Révision: 00

Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC			
	EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
Circulaires 400, 0402 et 0426	Maintien de l'approbation RVSM		☐	☐	☐	
Circulaires 400, 0402 et 0426	Utilisation de l'espace RVSM sans autorisation		☐	☐	☐	
Circulaires 400, 0402 et 0426	Perte d'un élément d'équipement en vol		☐	☐	☐	
Circulaires 400, 0402 et 0426	Performances requises du système altimétrique pour le vol en espace aérien RVSM		☐	☐	☐	
Circulaires 400, 0402 et 0426	Formation initiale sur les opérations spéciales		☐	☐	☐	
Arrêté 4364 MTACMM-CAB - Instruments et équipements d'aéronefs, section 2.1.17	Avions qui doivent être équipés d'un système anticollision embarqué (ACAS II)		☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 7	Procédures d'exploitation de l'avion en rapport avec les performances d'atterrissage		☐	☐	☐	
Arrêté 11235 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section	Navigation fondées sur les performances (PBN)		☐	☐	☐	



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C

Page: 8 de 11
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC			
	EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
2.2.18						
Arrêté 11235 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.18	Spécifications de navigation PBN		☐	☐	☐	
Arrêté 11235 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.18	Approbation PBN		☐	☐	☐	
Arrêté 11235 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.18	Spécifications des performances minimales de navigation (MNPS)		☐	☐	☐	
Arrêté 11235 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.18	Spécifications supplémentaires relatives aux vols d'avions à turbomachines sur des routes situées à plus de 60 minutes d'un aéroport de		☐	☐	☐	



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 9 de 11
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC			
	EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
		dégagement en route, y compris les vols à temps de déroutement prolongé (EDTO)				
Arrêté 11235 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.18	Autorisation spéciale requise pour l'exploitation avec approche de catégorie II et III		☐	☐	☐	
Arrêté 11235 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.18	Spécifications relatives aux éléments du GNSS		☐	☐	☐	Non Applicable
CHAPITRE C11 - CLASSIFICATION DES AÉRODROMES POUR LA QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES DE CONDUITE						
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 4.1.11	Pilote commandant de bord - qualification de région, de route et d'aérodrome		☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.2.2 (d)	Sauvetage et lutte contre l'incendie		☐	☐	☐	
	Consignes opérationnelles		☐	☐	☐	



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 10 de 11

Révision: 00

Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC		
EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.2.3					
CHAPITRE C12 – CLASSIFICATION DES ROUTES ET LISTES DES AÉRODROMES DE DEGAGEMENT					
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.2.12	Aérodromes de dégagement	☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils	Avions dont le certificat de navigabilité a été délivré conformément aux dispositions de l'annexe à l'Arrêté 4356 du 31 mars 20214 relatif à la navigabilité des aéronefs civils	☐	☐	☐	
CHAPITRE C13 – PLAN DE VOL D'EXPLOITATION					
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.2.11	Planification opérationnelle des vols	☐	☐	☐	
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.2.11	Plan de vol opérationnel	☐	☐	☐	



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 11 de 11

Révision: 00

Date: 02/01/2023

REGLEMENT : Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, tous deux en date du 31/03/2014.		EXPLOITANT	ANAC			
EXIGENCE REGLEMENTAIRE	Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations	
6.2.27						
CHAPITRE C14 –LIMITATIONS SPÉCIALES D'AÉRODROME						
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 4.1.11	Aérodromes spéciaux - Qualification Pilote Commandant de Bord	☐	☐	☐		
Arrêté 4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils, section 6.1.20	Besoins opérationnels en matière de cartes	☐	☐	☐		

RESERVÉ À L'ANAC

Remarques additionnelles faites par l'inspecteur évaluateur

Observations sur le Rapport de conformité



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C**

Page: 12 de 11

Révision: 00

Date: 02/01/2023

☒ Déclaration de conformité acceptée

☐ Déclaration de conformité non acceptée

L'INSPECTEUR EVALUATEUR / CPC

Noms

Signatures

Date

INSTRUCTIONS POUR COMPLÉTER CE FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ RELATIVE AU MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C.
Ce formulaire, sauf erreur ou omission, est une liste référentielle des exigences réglementaires de « Arrêté n°4361 MTACMM-CAB - Certification des exploitants aériens, Section 2.2.9 / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – Exploitation technique des aéronefs Civils » et du Référentiel applicables aux routes et aérodrômes (manuel d'exploitation partie C), tous deux en date du 31/03/2014.



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION MANUEL D'EXPLOITATION PARTIE C

Page: 13 de 11

Révision: 00

Date: 02/01/2023

Tous les items (exigences réglementaires) développés de la réglementation applicable aux routes et aérodromes doivent être accompagnés d'une brève description narrative et référentielle du manuel d'exploitation partie C ou autre document spécifique élaboré par l'exploitant/postulant ou le sous-traitant selon le cas.

Déclaration de conformité initiale :

La brève description doit décrire la méthode de conformité pour chaque exigence listée.

Si la méthode précise de conformité n'a pas été élaborée lors de la demande formelle, une indication de la date à laquelle cette information sera donnée suffira, si la date proposée est raisonnable et acceptable par l'ANAC.

L'exploitant /postulant complètera dans la colonne « Déclaration de conformité » les références dans le manuel d'exploitation partie C, soumis pour approbation/acceptation par l'ANAC.

Il indiquera notamment la partie, le chapitre, la section/sous- section, le paragraphe, le point ou l'alinéa selon le cas, où la disposition a été traitée dans son manuel d'exploitation partie C ou autre document.

Au cas où il n'existe aucune disposition prévue dans son manuel d'exploitation partie C ou autre document, l'exploitant/postulant décrira néanmoins, brièvement, de quelle manière il rencontre l'exigence. Si par contre, l'exploitant/postulant estime que l'exigence ne lui est pas applicable, il mentionnera « non applicable N/A ».

Cependant, une déclaration de conformité de l'exploitant/postulant qui ne documente pas clairement la connaissance des exigences réglementaires n'est pas acceptable.

Les déclarations du genre : « Nous allons nous y conformer » sont insuffisantes et inacceptables.

Déclaration de conformité finale :

L'exploitant/postulant devra avoir satisfait intégralement à toutes les exigences réglementaires, à travers l'évaluation de l'équipe de certification, avant le passage à la phase IV du processus de certification.